

Département du Val d'Oise
Commune d'ERMONT
PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE 5 : Contraintes géotechniques

Annexe
5

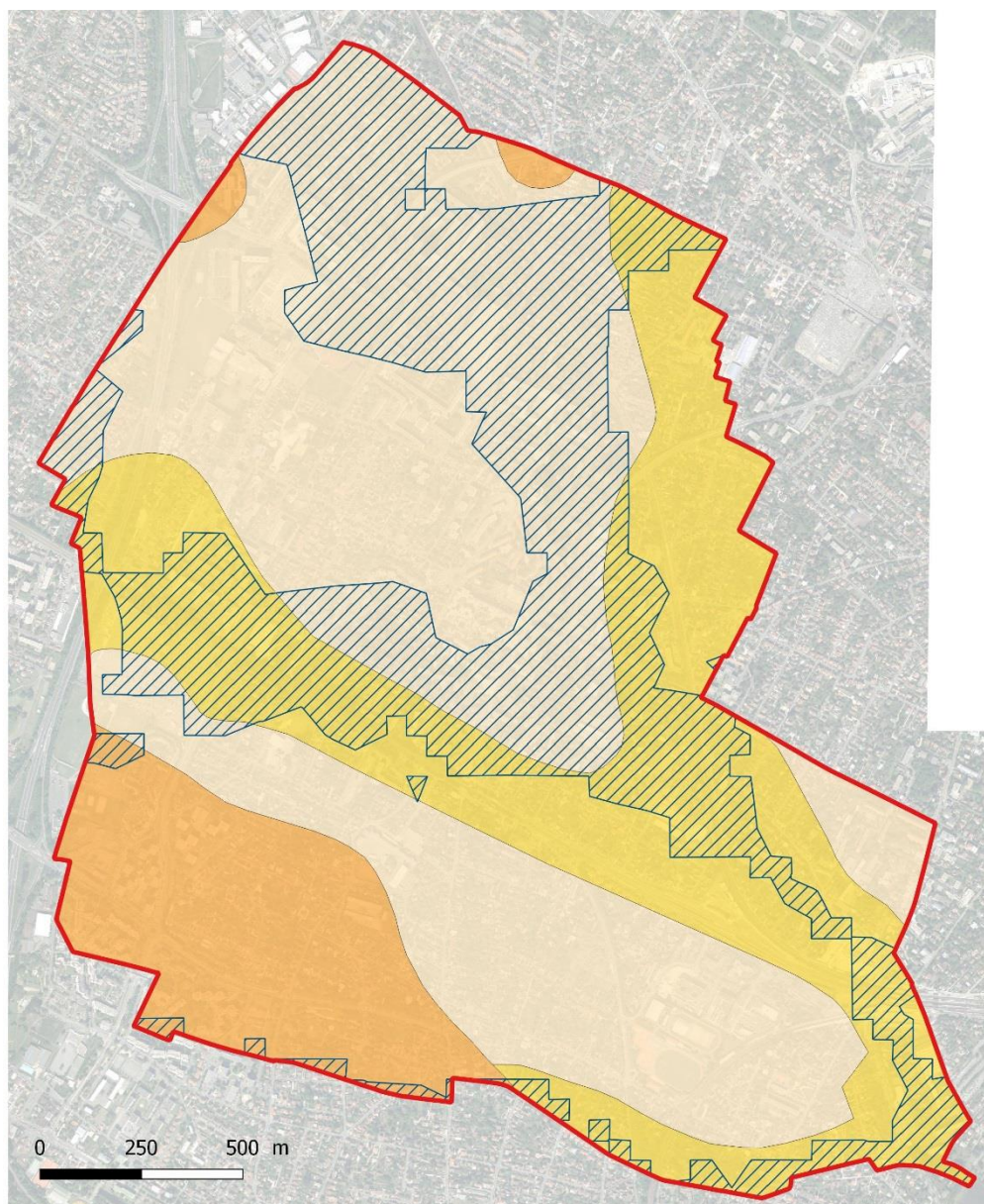
Révision du PLU :

Prescrite le 19 juin 2014

Arrêtée le 30 juin 2016

Approuvée le 27 avril 2017

Annexe 5a : Risques naturels et patrimoine naturel



LÉGENDE

Risques naturels

Argiles : aléa faible

Argiles : aléa moyen

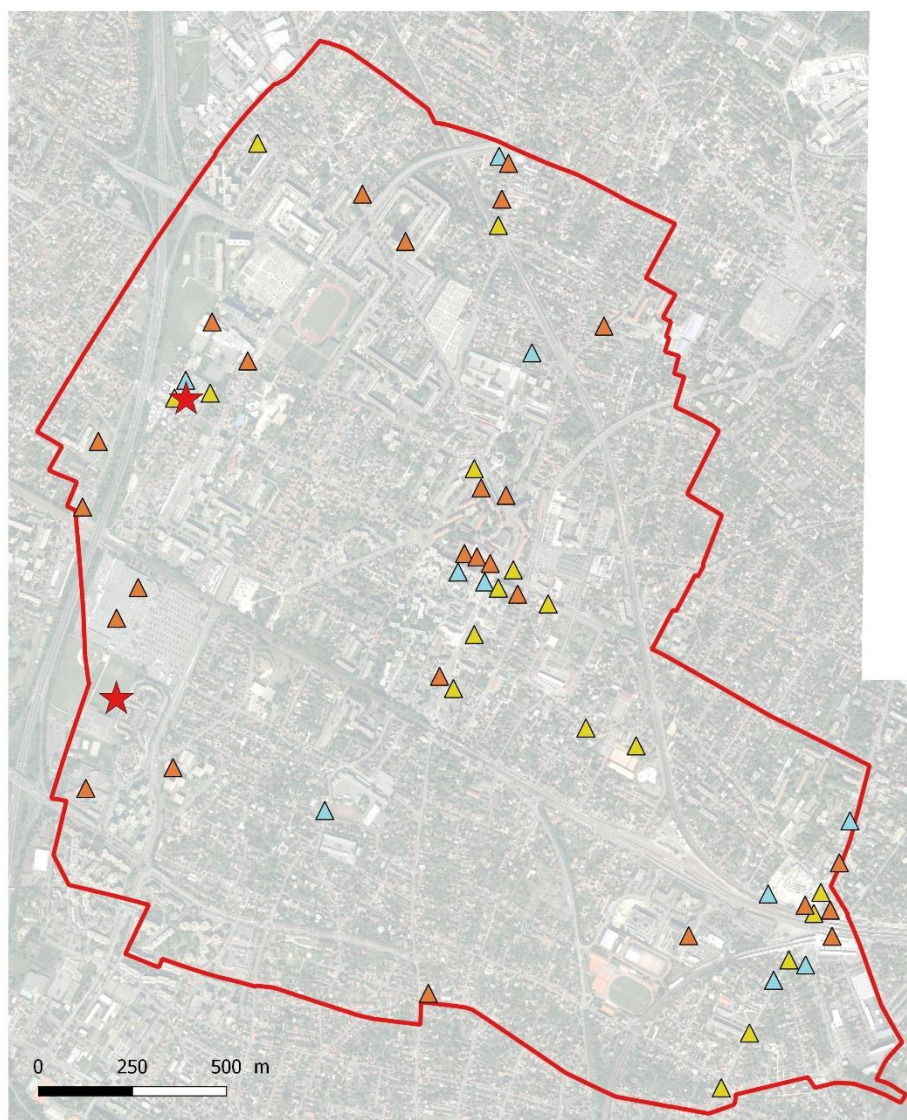
Alluvions tourbeuses compressibles et risque de présence d'eau à moins de 2 m de profondeur

Patrimoine naturel

Enveloppes humides identifiées par la DRIEE Ile-de-France
(correspondent aux secteurs de nappe sub-affleurante)

Pour accéder à davantage d'informations quant au retrait et gonflement des sols argileux, vous pouvez consulter le site internet suivant : <http://www.georisques.gouv.fr>

Annexe 5b : Risques anthropiques, pollutions et nuisances



Prescriptions sites potentiellement pollués :

Il est important de rappeler qu'un changement d'usage au droit de ces sites nécessitera un diagnostic spécifique (cf. *méthodologie du ministère en charge de l'écologie en matière de sites et sols pollués concernant : circulaires du 8 février 2007*).

Cette démarche s'impose d'autant plus dans le cas d'un aménagement prévoyant des usages sensibles (ex : construction de logements, jardins, ...) afin de garantir l'absence d'impact sur la santé des futurs usagers.

De plus, de manière générale, la construction de bâtiments accueillant des « populations sensibles » (crèches, écoles, collèges, lycées, établissements d'hébergement des enfants handicapés) doit être évitée sur les sites pollués, notamment s'il s'agit d'anciens sites industriels, et ce, même dans le cas où les calculs de risques démontreraient l'acceptabilité du projet (cf. circulaire interministérielle du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles).

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val d'Oise
Service contrôle et sécurité sanitaires des milieux
2, avenue de la Palette, 95011 Cergy-Pontoise Cedex